

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN95

présenté par

M. Jacobelli, M. Boccaletti, M. Giletti, Mme Colombier, Mme Martinez, Mme Galzy, M. Girard,
M. Taverne, M. Gonzalez, M. Rancoule et M. Berteloot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 53, après le mot :

« sont »,

insérer les mots :

« l'augmentation du taux de disponibilité du matériel existant, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos forces spéciales sont, comme les trois armées, impactées par le faible taux de disponibilité de certains matériels. C'est notamment le cas pour l'hélicoptère NH90 qui, à cet égard, rencontre encore de trop grandes difficultés. Ainsi, à titre d'exemple, la directrice de la DMA a fait état de seulement 7 NH90 Caïman disponibles sur un parc de 27 en janvier 2022. C'est la raison pour laquelle cet amendement vise à intégrer la nécessité non seulement de poursuivre la livraison de nouveaux matériels, mais également d'augmenter le taux de disponibilité des matériels déjà existants des forces spéciales.